

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/De-l-hopital-au-tribunal-L-Est>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Transports nucléaires > Archives suivi des transports > Train d'enfer : transport La Hague-Gorleben (5-9 novembre 2010) > Revue de presse > **De l'hôpital au tribunal (L'Est Républicain)**

**3 décembre 2010**

## De l'hôpital au tribunal (L'Est Républicain)

**Blessés lors du blocage du train de déchets radioactifs vers l'Allemagne, deux Lorrains ont été opérés avant de comparaître le 8 décembre devant le TGI de Caen.**

Nancy. Maxime L. 29 ans, Thomas B. 27 ans, se souviendront de l'action militante qu'ils ont menée, le 5 novembre dernier, près de Caen pour ralentir le convoi de déchets radioactifs à destination de l'Allemagne. Tailleur de pierre demeurant à la Maison de Bure Zone Libre, en Meuse, Maxime s'est enchaîné en passant le bras dans un tube d'acier placé sous la voie. Quatre autres militants antinucléaires ont fait la même chose, dont Thomas, aide-soignant domicilié à Rosières-aux-Salines. "Nous faisons ça pour alerter l'opinion sur la dangerosité de ces trains chargés de déchets hautement radioactifs dont on ne sait pas que faire" expliquent les deux Lorrains. "C'est la même problématique en France et en Allemagne."

Greffe de peau

Parti de Valognes, dans la Manche vers 14h20, "le train de l'enfer", comme on l'a appelé est arrivé vers 15h30 près de Caen. Une dizaine de militants étaient déjà sur la voie. Les forces de l'ordre ont dû intervenir pour les déloger. "Les CRS ont mis des bâches pour que la scène ne soit pas filmée par la presse" explique Maxime. "Ils ont commencé à cisailer le tube en métal avec une disqueuse thermique. Le tube a chauffé. Une véritable torture. C'était insoutenable. Une heure plus tard, j'étais libéré mais je souffre d'une brûlure au 3e degré très profonde au-dessus de la main et de deux autres moins profondes."

Une caution de 16.500 €

Maxime a été opéré à Caen avant d'être placé en garde à vue dans les locaux de la police. Il subira aujourd'hui une greffe de peau à la clinique de la main de Nancy.

Quant à Thomas, il a été libéré le dernier des cinq militants enchaînés. Transporté aux urgences, il a été opéré dans la foulée : il avait deux tendons sectionnés. La police est venue le chercher à la sortie de la salle d'opération pour le placer en garde à vue.

Les cinq personnes enchaînées ainsi que deux autres militants qui faisaient le guet sont poursuivis

pour délit d'entrave à la circulation des trains. Placés sous contrôle judiciaire, ils ont dû verser in solidum une caution de 16.500 €. Tous les sept comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Caen mercredi 8 décembre. Ils encourent six mois de prison et 3.750 € d'amende.

D'ores et déjà de nombreux comités de soutien se sont formés pour venir en aide aux jeunes militants, membres du Groupe d'action non-violente anti-nucléaire (GANVA).

Marcel GAY

Pour plus d'infos : <https://www.ganva.blogspot.com>